

Technicien de laboratoire médical

RNCP39708 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43476
Code(s) ROME	J1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Ministère chargé de la santé

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS FONDATEURS PROTECT INST CATHO LYON	32693006200145	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS	26370018900230	Former et organiser l'évaluation
CHRU BRETONNEAU TOURS	26370018900016	Former et organiser l'évaluation
INST FORMATION TECHNICIENS LABORATOIRE MEDICALE	26800014800281	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément à l'article L. 4352-1 du code de la santé publique, le technicien de laboratoire médical participe à la réalisation technique d'un examen de biologie médicale ou d'un examen d'anatomie et de cytologie pathologiques, sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques.

Le technicien de laboratoire médical réalise des prélèvements dans les conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Le technicien de laboratoire médical participe, dans son champ de compétence, à des missions de santé publique. Il participe également à la permanence de l'offre de biologie médicale définie dans la zone concernée. Il peut être appelé à participer à des missions d'enseignement et de recherche, ainsi qu'aux programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Le diplôme d'État de technicien de laboratoire médical atteste des connaissances et des compétences requises pour exercer la profession de technicien de laboratoire médical. Classé au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles, ce diplôme d'État est reconnu au grade universitaire de licence.

ACTIVITÉS VISÉES

1. Réalisation de prélèvements en vue d'examen de biologie médicale, réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits biologiques à visée thérapeutique et des

documents associés ;

2. Réalisation des analyses de biologie médicale générale ;
3. Réalisation des analyses de biologie médicale spécialisée, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des activités biologiques à visée thérapeutique ;
4. Gestion des équipements, matériels, consommables, réactifs, des stocks de produits biologiques à visée thérapeutique et des échantillons biologiques ;
5. Organisation et coordination de son activité au sein d'une équipe pluri professionnelle ;
6. Accueil, accompagnement et formation des personnes en formation et des nouveaux arrivants dans la structure ;
7. Veille professionnelle, études et recherches et conduite de démarche d'amélioration des pratiques professionnelles ;
8. Mise en œuvre du processus d'amélioration continue.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Préparer et réaliser les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons biologiques dans le respect de la réglementation, des bonnes pratiques professionnelles et des procédures du laboratoire dans un contexte de démarche qualité et en assurant la traçabilité ;
2. Accompagner les personnes dans une situation de prélèvement biologique en adaptant sa communication aux personnes et en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité ;
3. Analyser les informations et données scientifiques nécessaires à l'organisation et à la réalisation des examens de biologie médicale générale ; Mettre en œuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale générale et le traitement des résultats dans le respect des règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
4. Mettre en œuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale spécialisée, d'anatomie et de cytologie pathologiques, de préparation et de qualification des produits biologiques à visée thérapeutique dans le respect des règles qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
5. Analyser les résultats des examens de biologie médicale spécialisée, d'anatomie et de cytologie pathologiques et des activités biologiques à visée thérapeutique ;
6. Gérer les équipements, les matériels, les consommables, les réactifs, les stocks de produits biologiques à visée thérapeutique et les échantillons biologiques, dans le respect des procédures ;
7. Transmettre des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération et de continuité de service ;
8. Accompagner les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de compétences ;
9. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin de promouvoir des pratiques professionnelles actualisées et d'optimiser son activité ;
10. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des pratiques professionnelles dans le cadre de l'accréditation ou de la certification des activités.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Laboratoires de biologie médicale des établissements de santé publics, privés ou des hôpitaux d'instruction des armées, et au sein des laboratoires de biologie médicale privés

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien / technicienne de laboratoire médical

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de la profession de technicien de laboratoire médical est réglementé par les articles L. 4352-1 à L. 4352-9 et D. 4352-1 à R. 4352-13 du Code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (42 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 237
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La première année de formation conduisant au diplôme d'État de technicien de laboratoire médical est accessible :

1° Aux candidats titulaires du baccalauréat ou à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, et âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. L'inscription de ces candidats à la formation est précédée de la procédure nationale de préinscription prévue aux articles L.612-3 et L. 612-3-2 du Code de l'éducation ;

2° Aux candidats relevant de la formation professionnelle continue. Ces candidats sont soumis à des épreuves de sélection qui s'opèrent sur la base d'un dossier et, le cas échéant, d'un entretien avec le jury de sélection.

Les deuxième et troisième années de formation conduisant au diplôme d'État de technicien de laboratoire médical sont accessibles aux candidats titulaires d'un diplôme, titre ou certificat classé au moins au niveau 5 de qualification du cadre européen des certifications professionnelles. L'examen des candidatures s'opère sur la base d'un dossier et, le cas échéant, d'un entretien.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La formation s'organise en cinq domaines de compétences, regroupant un total de 11 compétences, créant un continuum d'apprentissage. L'obtention de la certification du DE de TLM nécessite la validation de ces cinq domaines de compétences.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury régional d'attribution du diplôme d'État est nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Il comprend :

- 1° Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, en qualité de président ;
- 2° Le directeur général de l'agence régionale de santé, ou son représentant ;
- 3° Un enseignant-chercheur participant à la formation ;
- 4° Le directeur de l'institut de formation de technicien de laboratoire médical ;
- 5° Un biologiste (médecin ou pharmacien) participant à la formation ;
- 6° Un enseignant formateur de l'institut de formation de technicien de laboratoire médical ;
- 7° Un professionnel technicien de laboratoire médical en exercice.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 186 €
Selon la branche	7 057 € – 10 500 €
Prise en charge	Branches concernées
9 186 €	Valeur par défaut · 210 branches
10 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
10 000 €	CPNE chimie
7 057 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2033

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP4862

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Technicien(ne) de laboratoire médical - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (sante.gouv.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39708/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	9 000 €
Durée	4200 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2

Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2025 à 06/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).